

Question écrite N° 3522

Contribution de la République et Canton du Jura à une population saine et viable de lynx sur l'Arc Jurassien

Philippe Bassin (Verts)

Réponse du Gouvernement

L'Office jurassien de l'environnement a en effet participé activement à un programme de translocation de lynx avec le KORA en février dernier. Une opération menée avec succès qui a permis la capture d'une première femelle sur le territoire de Courtételle et d'une deuxième à Montsevelier. Ceci a fait l'objet d'un communiqué de presse de l'Etat. Ces deux femelles ont depuis retrouvé leur liberté dans la région de Tarvisio en Italie. Elles seront suivies grâce à leur collier GPS. Cette translocation a pour but d'empêcher l'extinction des lynx dans les Dinarides et le Sud-Est des Alpes. Cela participe également au renforcement génétique de cette population qui contribuera à la survie à long terme des lynx de cette région. Si le canton du Jura a pu contribuer à cet effort de conservation, c'est qu'il a été retenu comme candidat par l'OFEV à l'instar d'autres cantons de l'arc jurassien. L'ensemble de cette région est, en effet, entièrement occupée par l'espèce avec une population stable. Il est donc fort probable que les territoires libérés par ces captures soient déjà réoccupés par des jeunes femelles nées dans notre région.

Le Gouvernement est satisfait d'avoir pu apporter sa contribution à ce projet de conservation. Il répond comme suit aux questions posées.

1. Ces dix dernières années, dans le Canton du Jura, combien de lynx ont été trouvés et recensés morts suite à des activités humaines ?

14 cas de mortalité ont été recensés sur le territoire cantonal ces dix dernières années. Tous les individus ont été autopsiés à Berne (FIWI). Les causes de leur mort sont : collisions routières (8) et ferroviaires (2), maladies (3), ainsi qu'un cas de braconnage.

Pour la période précédente de 2002 à 2012, seuls 6 lynx périssés ont été recensés. Ce nombre est en adéquation avec l'augmentation des densités estimées par les campagnes de suivi. En 2006-2007, cette densité s'élevait à 1.2 lynx pour 100 km² d'habitat favorable. Le dernier suivi de l'hiver 2021-2022 a révélé une population avec une densité estimée à 2.87 lynx pour 100 km² d'habitat favorable.

2. Le Gouvernement ne pense-t-il pas que si des lynx jurassiens sont exportés dans le but de brasser le génome de l'espèce, des individus sans aucun lien de parenté avec ceux issus des lâchers en Suisse, ne devraient-ils pas être importés dans le même but ?

Le Gouvernement partage pleinement le souci de l'auteur de la question d'abriter une population saine et forte d'un point de vue génétique sur le long terme. Le KORA, organisme qui suit l'évolution des populations sur mandat de la Confédération, mène actuellement un projet qui a pour objectifs de permettre une meilleure compréhension de l'influence de la génétique, de la santé et de la démographie sur l'état de conservation des populations de lynx en Suisse. Les résultats de ce programme permettront d'élaborer des recommandations concrètes en vue d'affiner la gestion génétique de cette espèce à long terme. Le canton du Jura suit de près ce projet.

3. Si de tels lâchers sont du ressort de la Confédération, la RCJU y est-elle favorable sur le territoire cantonal et va-t-elle faire une demande dans ce sens auprès des instances concernées ?

Le Gouvernement attend donc les recommandations du KORA à ce sujet et prendra les décisions nécessaires à la conservation de cette espèce sur son territoire, en totale transparence et après avoir consulté la Commission cantonale de la faune.

Delémont, le 25 avril 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître